

DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14 Voix CONTRE : 0 Abstentions : 0 – Décision n° B2026-02

OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2025 (ER 2025) – Programme spécifique du SDEER (1^{ère} tranche)

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Francois BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

୪୩

M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2025, le Comité, réuni le 4 avril 2025, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter un montant de 3 200 000 euros (HT) à une première tranche composée des 18 opérations suivantes dans le programme ER 2025 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER036-1005	Beaugeay	Les Basses Boudonnières	72 300
ER038-1008	Bédenac	Linière	51 900
ER058-1014	Bourcefranc-le-Chapus	Rue Jean Moulin	154 700
ER079-1011	Chaillevette	RD140	356 400
ER086-1037	Chaniers	Chemin de la Tonnelle	65 100
ER093-1035	Le Château-d'Oléron	Avenue d'Antioche	208 000
ER118-1001	Corignac	Bourg (T1)	129 200
ER140-1048	Dolus-d'Oléron	Route de la Plage	261 300
ER145-1005	Echebrune	Chez Figers	111 800
ER179-1007	Les Gonds	Rue de la Croix-Nadeau	33 300
ER205-1002	Loire-les-Marais	Bourg (T1)	327 200
ER224-0082	Matha	Rue Bourdeau	339 700
ER277-1011	Essouvert	La Benête (T2)	153 000
ER283-1021	Pons	Quartier de la Gare	83 400
ER288-1003	Poursay-Garnaud	Rue du Petit Garnaud	136 400
ER310-1019	St-André-de-Lidon	Jorignac (T2)	182 400
ER460-1005	Varzay	Route de Chez Naud	158 800
ER461-1015	Vaux-sur-Mer	Rue de l'Océan	375 100
Total			3 200 000

23 20

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*